

# Message du Conseil d'administration de votre Fonds

## JPMorgan Funds – Global Bond Opportunities Sustainable Fund

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que le compartiment JPMorgan Funds – Global Bond Opportunities Sustainable Fund, dans lequel vous détenez des actions, procède à une mise à jour de son cadre d'exclusions en matière de durabilité.

Cette modification permettra au compartiment d'effectuer des investissements supplémentaires en obligations vertes provenant d'émetteurs dans des secteurs qui, autrement, seraient exclus par les filtres d'exclusions du compartiment. Ces obligations devront répondre à certains critères de durabilité spécifiques.

Vous trouverez ci-après des informations plus détaillées concernant cette modification, y compris son calendrier. Veuillez prendre connaissance des informations importantes vous étant communiquées ci-dessous. Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local. Vous disposez de trois options, exposées ci-après.



Jacques Elvinger *Pour le Conseil d'administration*

### Modification apportée au prospectus – ordres acceptés jusqu'au 17 janvier 2024 à 14 h 30 (CET)

#### Vos options

1. Si vous acceptez cette modification, aucune action n'est requise de votre part.
2. Demander la conversion de votre investissement dans un autre compartiment. Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite à la page précédente. Veuillez lire attentivement le Document d'informations clés (DIC) de tout compartiment dans lequel vous envisagez de convertir votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus.
3. Demander le rachat de votre investissement. Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite à la page précédente.

Quelle que soit l'option que vous choisirez, aucune commission de rachat ou de conversion ne vous sera imputée.

#### La modification

Date d'entrée en vigueur	18 janvier 2024
Date limite de réception des ordres de conversion/rachat	17 janvier 2024 à 14 h 30 (CET)

#### La SICAV

Nom	JPMorgan Funds
Forme juridique	SICAV
Type de fonds	OPCVM
Siège social	6, route de Trèves L-2633 Senningerberg, Luxembourg
Téléphone	+352 34 10 1
Fax	+352 2452 9755
Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg)	B 8478
Société de gestion	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

## Motif du changement

- Le marché des obligations vertes a connu dernièrement une croissance significative, qui est appelée à se poursuivre dans les prochaines années. En outre, tant les entreprises que les pouvoirs publics cherchent de plus en plus à émettre ce type d'obligations afin de financer la transition énergétique.
- Une proportion non négligeable de ces obligations provient de secteurs exclus de l'univers d'investissement actuel du compartiment, à l'instar des services aux collectivités. Autoriser l'accès à ces obligations d'émetteurs autrement exclus permettra au compartiment de prendre une part croissante dans ce segment de marché en plein essor et d'accroître la diversification du portefeuille.
- Le gestionnaire financier estime qu'il est dans le meilleur intérêt des investisseurs d'accroître la capacité du compartiment à allouer ses actifs à ce marché et aux opportunités qu'il offre.
- Cette modification n'entraînera pas d'augmentation significative du profil de risque du compartiment.

## Modifications (indiquées en gras et en italique) et calendrier

### Avant

#### Principale exposition

Le Gestionnaire financier évalue et applique un filtrage selon des valeurs et des normes pour mettre en pratique ces exclusions. Pour l'assister dans ce filtrage, il s'appuie sur un ou plusieurs fournisseur(s) tiers qui identifie(nt) la participation d'un émetteur à des activités qui ne correspondent pas aux filtres selon des valeurs ou des normes, ou le chiffre d'affaires de l'émetteur lié à ces activités. La liste des filtres appliqués qui peuvent entraîner des exclusions peut être obtenue sur le site Internet de la Société de gestion ([www.jpmorganassetmanagement.lu](http://www.jpmorganassetmanagement.lu)).

#### Annexe précontractuelle relevant des Articles 8 et 9 du règlement SFDR de l'UE

Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

Les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales sont les suivants :

Exclure certains secteurs, entreprises/émetteurs ou pratiques en fonction de critères basés sur des valeurs ou des normes spécifiques. Veuillez vous reporter à la politique d'exclusion du Compartiment figurant sur le site [www.jpmorganassetmanagement.lu](http://www.jpmorganassetmanagement.lu) pour de plus amples informations ; vous pouvez effectuer une recherche sur votre Compartiment et accéder à la section relative aux Informations ESG.

### Après

#### Principale exposition

Le Gestionnaire financier évalue et applique un filtrage selon des valeurs et des normes pour mettre en pratique ces exclusions. Pour l'assister dans ce filtrage, il s'appuie sur un ou plusieurs fournisseur(s) tiers qui identifie(nt) la participation d'un émetteur à des activités qui ne correspondent pas aux filtres selon des valeurs ou des normes, ou le chiffre d'affaires de l'émetteur lié à ces activités. La liste des filtres appliqués qui peuvent entraîner des exclusions peut être obtenue sur le site Internet de la Société de gestion ([www.jpmorganassetmanagement.lu](http://www.jpmorganassetmanagement.lu)). Le Gestionnaire financier peut investir dans certaines émissions obligataires vertes dont le produit est affecté à la transition vers une économie durable. Par conséquent, le Compartiment peut investir dans des obligations d'émetteurs qui, autrement, seraient exclus.

#### Annexe précontractuelle relevant des Articles 8 et 9 du règlement SFDR de l'UE

Quelles sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?

Les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales sont les suivants :

Exclure certains secteurs, entreprises/émetteurs ou pratiques en fonction de critères basés sur des valeurs ou des normes spécifiques. Le Gestionnaire financier peut investir dans certaines émissions obligataires vertes dont le produit est affecté à la transition vers une économie durable. Par conséquent, le Compartiment peut investir dans des obligations d'émetteurs qui, autrement, seraient exclus. Veuillez vous reporter à la politique d'exclusion du Compartiment figurant sur le site [www.jpmorganassetmanagement.lu](http://www.jpmorganassetmanagement.lu) pour de plus amples informations ; vous pouvez effectuer une recherche sur votre Compartiment et accéder à la section relative aux Informations ESG.

## Dates clés

18 décembre 2023 à 14 h 30 (CET)

Début de la période de conversion/ rachat sans frais.



17 janvier 2024 à 14 h 30 (CET)

Fin de la période de conversion/ rachat sans frais.



18 janvier 2024

Entrée en vigueur des modifications.

---

Les modifications sont apportées au prospectus ou au Document d'information clé (DIC) concerné, dont la version amendée sera disponible sur le site Internet [www.jpmorganassetmanagement.lu](http://www.jpmorganassetmanagement.lu). Comme pour tout investissement dans la SICAV, il est important de prendre connaissance du/des DIC pertinent(s) et de se tenir au courant des modifications qui peuvent y être apportées. Veuillez noter qu'en dehors de la période au cours de laquelle il est renoncé au prélèvement des frais de conversion et de rachat, toutes les autres conditions et restrictions applicables aux conversions et aux rachats, telles que décrites dans le prospectus, s'appliquent.

---

Domicile: Luxembourg. Représentant en Suisse : JPMorgan Asset Management (Suisse) Sàrl, Dreikönigstrasse 37, 8002 Zurich. Service de paiement en Suisse : J.P. Morgan (Suisse) SA, Rue du Rhône 35, 1204 Genève. Le prospectus, les feuilles d'information de base, les statuts ainsi que les rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant.

LV-JPM54532 | CH-FR | 11/23

---